

## HOUSE OF COMMONS

Wednesday, April 27, 1870

The Speaker took the chair at three o'clock.

### QUEBEC AND NEW BRUNSWICK RAILWAY

Hon. Sir A. T. Galt presented a report from the Railway Committee on the Bill intituled: "An Act to incorporate the Quebec and New Brunswick Railway Company", recommending the same.

### INTERCOLONIAL RAILWAY

Mr. Hutchison moved an address for the names of all persons now employed on the survey of the Intercolonial Railway in the County of Northumberland, New Brunswick. He made this motion because he had heard that some persons employed were not doing anything.

Mr. Jones said the system of the Intercolonial was unparalyzed (loud laughter)—he meant to say unparalysed—in regard to extravagance in the employment of useless officers.

Mr. Walsh said that the chief Engineer had protested against the Commissioners cutting down salaries, and the staff was not at all large. With regard to the efficiency of the staff of Engineers and expenses connected with them, the responsibility rested with the Chief Engineer.

Mr. Jones said that under the Act the Commissioners were responsible for employees, and would be held responsible by the Country. If Commissioners threw the responsibility on the chief Engineer, what was the use of having them. There were employed on the railroad fifty-five engineers, at an expense of \$86,150 per year; draughtsmen at \$43,430 per year; commissariat office, \$27,300 per year, making altogether \$156,890 per year. The Government might try and defend the extravagance of those appointments, but he would be greatly surprised if the country would not join in condemning the waste of public money, (hear, hear).

Motion carried.

### RETURNS

Mr. Hutchison moved for the account rendered by and paid the Sheriff of Northumber-

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 avril 1870

L'Orateur ouvre la séance à trois heures.

### CHEMINS DE FER DE QUÉBEC ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'honorable sir A. T. Galt présente un rapport du Comité des chemins de fer des canaux sur le Bill intitulé: «Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick», et il en recommande l'adoption.

### CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

M. Hutchison présente une demande pour l'obtention des noms des personnes employées à l'exploration du chemin de fer Intercolonial dans le comté de Northumberland au Nouveau-Brunswick. Il présente cette motion parce qu'il a entendu dire que certains employés ne font rien.

M. Jones répond que le système du chemin de fer Intercolonial ne souffrait d'aucune paralysie (Rires bruyants.)—il veut dire sans pareil—en ce qui concerne le gaspillage dans l'embauche d'employés inutiles.

M. Walsh dit que l'Ingénieur en chef a protesté auprès des commissaires contre les coupures de salaires, et il affirme que le personnel n'est pas si nombreux. En ce qui concerne l'efficacité des ingénieurs et les dépenses que ces derniers occasionnent, la responsabilité en incombe à l'Ingénieur en chef.

M. Jones dit qu'aux termes de la Loi, les commissaires sont chargés des employés et en répondront devant le peuple. Si les commissaires rejetaient leurs responsabilités sur l'Ingénieur en chef, quelle serait leur raison d'être? Les chemins de fer emploient cinquante-cinq ingénieurs au coût de \$86,150 par année; des dessinateurs à \$43,430 par année; un bureau de commissariat à \$27,300 par année, pour la somme totale de \$156,890 par année. Le Gouvernement peut tenter de justifier l'extravagance de ces traitements, mais il serait étonné si le peuple ne condamnait pas, à son tour, la dilapidation des fonds publics. (Bravo! Bravo!)

La motion est adoptée.

### RELEVÉS OFFICIELS

M. Hutchison demande que les comptes présentés par le shérif de Northumberland, N.-B.